

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 43.50
Six mois. 80.00
Un an. 150.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

Les abonnements et les annonces pour le Journal de Roubaix sont reçus:

A. TOUROLING, rue d'Alsace, 25.

A. LITTE, à la succursale de l'Agence Havas, rue de la Gare, à Lille, ou au bureau de l'Économiste, Grand Place, (entrée par les écuries Saint-Etienne).

A. ARMENTIÈRES, rue de Lille.

A. PARIS, aux bureaux de l'Agence Havas, place de la Bourse, 3, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 31

ROUBAIX, LE 3 JUILLET 1882

LES CROIX VERMOULUES

Nous sommes à Beaucare, une vieille ville de Provence, qui fut, pendant des siècles, un immense bazar d'occident, où tous les peuples se donnaient rendez-vous aux grandes foires.

Beaucare est dans cette partie de la Provence où les opinions politiques ont toutes les ardeurs du soleil, et où « Blancs et Rouges » — c'est ainsi qu'ils s'appellent encore aujourd'hui — sont toujours près d'en venir aux mains.

Beaucare a un maire radical. En sa qualité de radical, il n'aime pas les croix, mais en homme avisé il cherche un moyen de les détruire sans froisser le sentiment religieux de la population.

Il a cherché longuement, patiemment, et un beau jour, il s'est frappé le front en répétant le mot fameux d'Archimède: « Eureka! Eureka! »

Qu'avait-il trouvé? — Le voici.

Il prit sa meilleure plume, passa sa main sur son front municipal, et écrivit d'un seul trait: « Attendu que les croix de la commune de Beaucare sont dans un état de vétusté qui met en péril la sécurité publique, par ces motifs... vous devinez le reste. »

On fit venir un cheval, deux chevaux, trois chevaux, il en fallut cinq pour arracher de leur socle les croix qui tombaient de vétusté sur leur base.

La population s'émut, et le doyen de Beaucare écrivit au maire une lettre vengeresse et indignée.

Le député de l'arrondissement, M. Pieyre, continuant l'œuvre du doyen, a posé une question au ministre et lui a demandé quelles mesures il comptait prendre contre cet étrange fonctionnaire qui démolit des croix sous prétexte qu'elles ne sont pas solides.

M. Goblet (Rene) a déclaré qu'en principe il n'hésiterait qu'on ne devait pas toucher aux emblèmes religieux placés le long des voies publiques, mais que, dans l'espèce, il y avait un intérêt majeur, à cause du danger permanent que ces branlantes croix faisaient courir aux voyageurs.

Or, il a fallu des efforts surhumains pour les démolir.

M. le maire de Beaucare a menti dans un arrêté municipal, et n'a eu le courage ni de son opinion, ni de son vandalisme irraisonné.

Donc, M. le maire de Beaucare est un homme qui ne dit pas la vérité et un hypocrite.

M. le ministre a déclaré que c'était un acte de vandalisme que de détruire ces emblèmes religieux qui ne nuisent à personne, et M. le ministre a approuvé la conduite de M. le maire de Beaucare.

Deuxième conclusion, M. le ministre ne brille pas par une logique bien rigoureuse puisque son raisonnement se résume en ceci: « Abattez des croix et c'est un fait coupable, le maire de Beaucare a abattu deux croix, donc il a raison! »

Troisième et dernière conclusion: M. le ministre est un simple farceur, et M. le maire de Beaucare un homme à conduire à la foire.

PIERRE SALVAT.

INFORMATIONS

Pesth, 2 juillet, 11 h. M. D'après les dépêches de Constantinople, la Porte, sur les conseils de M. de Bismarck, se montrant plus conciliante au sujet de la conférence.

Le chancelier allemand conseille au gouvernement turc de faire des préparatifs pour participer à l'intervention militaire en Egypte.

M. Cambon, ministre résident de France à Tunis, a pris ce matin congé de M. le ministre des affaires étrangères. M. Cambon partira ce soir pour regagner son poste.

Paris, 2 juillet. La distribution solennelle des prix aux élèves de l'Association philotechnique a eu lieu aujourd'hui à une heure de l'après-midi, dans la grande salle du Trocadéro.

La cérémonie était présidée par M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts.

La musique du 36^e régiment de ligne avait prêté son concours à cette fête de famille.

Voici les noms des principaux lauréats: Prix d'honneur: MM. Feuilleux, Jus, — Miles Sacavia, Emmerique, Hog, Hermin.

Médailles: Mile Bargas. Prix offert par l'Association des anciens élèves: Mile Vernanchet.

Grand prix de l'Association: M. Celse. Livrets de la caisse d'épargne: MM. Daries, Montroux, Feuilleux, Alfred Jus; Mile Emmerique, Hermin.

Prix exceptionnel: Mile Jacovin, M. Celse. Certificat d'études: MM. Celse, Daries, Montroux, Barbonne, Foullet, Saget; Miles Vernanchet, Emmerique, Hog, Sacavin, Hermin, Landock, Hiens.

Ce soir, il y a un grand banquet à l'hôtel Continental.

La colonie française à Tunis a organisé une grande manifestation en l'honneur du général Garibaldi. Le général Fournel et les autorités civiles et militaires françaises ont été invités à assister à cette cérémonie qui aura lieu demain.

Lyon, 2 juillet. Hier soir à 8 heures, dans la salle de l'Alcazar, la conférence de Louise Michel sur la Révolution sociale a été terminée par un succès.

Un journal du soir publie un article dans lequel il l'accuse d'avoir sollicité « humblement » le 1^{er} et le 2^e dix-huit mois, une candidature de M. Goblet.

On lit dans un journal socialiste révolutionnaire: « Hier nous annonçons qu'un fermier avait été exécuté par des land-leaguers; aujourd'hui nous apprenons que de nouvelles exécutions ont eu lieu. La première est celle d'un riche propriétaire qui avait été tué par un land-leaguer. Le second était un homme de bien, qui a été tué dans le comté de Galway, les autres sont celles de trois fermiers, mais ces derniers n'ont pas été tués par les land-leaguers, mais par ceux qui leur étaient destinés, les ayant pas atteints. »

On lit dans un journal socialiste révolutionnaire: « Hier nous annonçons qu'un fermier avait été exécuté par des land-leaguers; aujourd'hui nous apprenons que de nouvelles exécutions ont eu lieu. La première est celle d'un riche propriétaire qui avait été tué par un land-leaguer. Le second était un homme de bien, qui a été tué dans le comté de Galway, les autres sont celles de trois fermiers, mais ces derniers n'ont pas été tués par les land-leaguers, mais par ceux qui leur étaient destinés, les ayant pas atteints. »

On lit dans un journal socialiste révolutionnaire: « Hier nous annonçons qu'un fermier avait été exécuté par des land-leaguers; aujourd'hui nous apprenons que de nouvelles exécutions ont eu lieu. La première est celle d'un riche propriétaire qui avait été tué par un land-leaguer. Le second était un homme de bien, qui a été tué dans le comté de Galway, les autres sont celles de trois fermiers, mais ces derniers n'ont pas été tués par les land-leaguers, mais par ceux qui leur étaient destinés, les ayant pas atteints. »

On lit dans un journal socialiste révolutionnaire: « Hier nous annonçons qu'un fermier avait été exécuté par des land-leaguers; aujourd'hui nous apprenons que de nouvelles exécutions ont eu lieu. La première est celle d'un riche propriétaire qui avait été tué par un land-leaguer. Le second était un homme de bien, qui a été tué dans le comté de Galway, les autres sont celles de trois fermiers, mais ces derniers n'ont pas été tués par les land-leaguers, mais par ceux qui leur étaient destinés, les ayant pas atteints. »

On lit dans un journal socialiste révolutionnaire: « Hier nous annonçons qu'un fermier avait été exécuté par des land-leaguers; aujourd'hui nous apprenons que de nouvelles exécutions ont eu lieu. La première est celle d'un riche propriétaire qui avait été tué par un land-leaguer. Le second était un homme de bien, qui a été tué dans le comté de Galway, les autres sont celles de trois fermiers, mais ces derniers n'ont pas été tués par les land-leaguers, mais par ceux qui leur étaient destinés, les ayant pas atteints. »

On lit dans un journal socialiste révolutionnaire: « Hier nous annonçons qu'un fermier avait été exécuté par des land-leaguers; aujourd'hui nous apprenons que de nouvelles exécutions ont eu lieu. La première est celle d'un riche propriétaire qui avait été tué par un land-leaguer. Le second était un homme de bien, qui a été tué dans le comté de Galway, les autres sont celles de trois fermiers, mais ces derniers n'ont pas été tués par les land-leaguers, mais par ceux qui leur étaient destinés, les ayant pas atteints. »

On lit dans un journal socialiste révolutionnaire: « Hier nous annonçons qu'un fermier avait été exécuté par des land-leaguers; aujourd'hui nous apprenons que de nouvelles exécutions ont eu lieu. La première est celle d'un riche propriétaire qui avait été tué par un land-leaguer. Le second était un homme de bien, qui a été tué dans le comté de Galway, les autres sont celles de trois fermiers, mais ces derniers n'ont pas été tués par les land-leaguers, mais par ceux qui leur étaient destinés, les ayant pas atteints. »

On lit dans un journal socialiste révolutionnaire: « Hier nous annonçons qu'un fermier avait été exécuté par des land-leaguers; aujourd'hui nous apprenons que de nouvelles exécutions ont eu lieu. La première est celle d'un riche propriétaire qui avait été tué par un land-leaguer. Le second était un homme de bien, qui a été tué dans le comté de Galway, les autres sont celles de trois fermiers, mais ces derniers n'ont pas été tués par les land-leaguers, mais par ceux qui leur étaient destinés, les ayant pas atteints. »

On lit dans un journal socialiste révolutionnaire: « Hier nous annonçons qu'un fermier avait été exécuté par des land-leaguers; aujourd'hui nous apprenons que de nouvelles exécutions ont eu lieu. La première est celle d'un riche propriétaire qui avait été tué par un land-leaguer. Le second était un homme de bien, qui a été tué dans le comté de Galway, les autres sont celles de trois fermiers, mais ces derniers n'ont pas été tués par les land-leaguers, mais par ceux qui leur étaient destinés, les ayant pas atteints. »

On lit dans un journal socialiste révolutionnaire: « Hier nous annonçons qu'un fermier avait été exécuté par des land-leaguers; aujourd'hui nous apprenons que de nouvelles exécutions ont eu lieu. La première est celle d'un riche propriétaire qui avait été tué par un land-leaguer. Le second était un homme de bien, qui a été tué dans le comté de Galway, les autres sont celles de trois fermiers, mais ces derniers n'ont pas été tués par les land-leaguers, mais par ceux qui leur étaient destinés, les ayant pas atteints. »

On lit dans un journal socialiste révolutionnaire: « Hier nous annonçons qu'un fermier avait été exécuté par des land-leaguers; aujourd'hui nous apprenons que de nouvelles exécutions ont eu lieu. La première est celle d'un riche propriétaire qui avait été tué par un land-leaguer. Le second était un homme de bien, qui a été tué dans le comté de Galway, les autres sont celles de trois fermiers, mais ces derniers n'ont pas été tués par les land-leaguers, mais par ceux qui leur étaient destinés, les ayant pas atteints. »

LETRE DE PARIS

Hier soir, m'écrivit Rusticus, Girardot demandait des explications sur un mot de son ancien ami Gambetta, mot profond, digne d'équilibre rare et portatif d'acier d'acier d'acier.

C'est caractéristique, ce mot sublime, le mot de la République, ce mot de la République, ce mot de la République.

En considérant la tournure que prennent les choses, et les voyant aller à la dérive, le maître a dit dans son journal, la République française: « Ça se décode, mes amis! »

Expliquez-vous la chose, dit Girardot au père Grandjean. Ce n'est pas bien malin, va! Te rappelles-tu ce beau mannequin que nous avons vu mardi dernier, devant le magasin de confections, en allant au marché?

Je crois bien! Il était beau, verni, luisant, frisé, poudré; c'était plaisir à le voir. Complètement pur 20 francs 10 sous, portait l'étiquette.

Bon, mais après l'orage, quand nous repassions?

Ah! le malheureux avait été culbuté par un coup de vent et roulé dans le ruisseau. Parait qu'on l'avait oublié sur le trottoir; il avait recouvert sa tête d'un morceau de papier décoloré, il n'avait plus de visage.

Je n'en aurais plus donné cent sous, dit-il, car il n'avait plus de visage.

C'est cela même. Toutes ces belles poupées que nous admirons sur les devantures des boutiques, ne se maintiennent qu'à la condition d'être préservées de la pluie, du soleil, du froid, en un mot, de tout accident.

Quand l'accident arrive, la débandade est lancée. Tu vas comprendre maintenant, ça, dans l'esprit de Gambetta, c'est le système actuel, le gouvernement actuel.

Pour reculer tous les engagements nécessaires à donner une République décente au mannequin républicain, il avait fallu beaucoup de colle: colle de farine, colle de colle, colle de colle, colle de colle.

Et maintenant, quand les morceaux se disjoint, quand l'humidité, la pluie ou tout autre chose vient à se mêler à la colle, c'est le tyranisme des maîtres d'école, le tyranisme des maîtres d'école, le tyranisme des maîtres d'école.

Et alors? Eh bien, quand les morceaux se disjoint, quand l'humidité, la pluie ou tout autre chose vient à se mêler à la colle, c'est le tyranisme des maîtres d'école, le tyranisme des maîtres d'école, le tyranisme des maîtres d'école.

Tu veux dire que la colle mourra toujours sur lui, j'admets qu'il est comme le carton mal tenu, mais il absorbe beaucoup, mais il arrive un moment où la quantité absorbée ne lui permet plus d'en prendre, et c'est alors que les couleurs s'éteignent et que le carton se déteinte.

La plus forte colle employée pour faire tenir la République à la ville et à la campagne, était qu'en République, on ne pouvait avoir la guerre, et l'an passé les préfets ont menacé de faire marcher le canon, qu'on peut dire le contraire. La colle a tenu malgré ça, on n'a jamais fait autant de dépenses de vingt-huit jours, de trois jours, que depuis dix ans.

Mais voilà qu'aujourd'hui, il suffit d'un Arabi Pachouk, pour faire tomber tout ce qui assurément de paix. Notre ministre luit. Ne touchez pas nos nationaux, sinon gare! On le touche, et un peu raide encore, puis qu'on les tue. Le même ministre crie du bord des navires, en allant en Egypte, vous avez de la chance que je ne sois pas à terre, je vous tirerais les oreilles! Arabi lui fait un pied de nez et réplique: Viens-y!

Après tant d'heures de luttés pénibles, que dans ses grands yeux si doux s'allumaient une lueur foudroyante.

Elle quitta le bras du jeune homme, et le laissant tout étonné sur le Perron, elle se mêla aux demoiselles d'honneur jusqu'à sa voiture.

Lucien s'étant précipité pour l'aider à y entrer, elle le considéra d'un œil fixe comme si elle le voyait pour la première fois, évita sa main tendue et s'assit en faisant signe au baron de la rejoindre.

Madame Clavel suivit et mademoiselle de Bois-Gelû s'installa la dernière en constatant que jamais, au grand jamais, on ne vit figure de mariée plus éblouissante et plus rayonnante.

C'est que la malheureuse Odette, sans savoir s'attacher son angoisse intime, avait senti, sous la parole passionnée de son cousin, s'effriter le soupçon vaguette que la conduite de Lucien lui avait inspiré qu'elle avait épousé un escroc; mais elle n'était que trop convaincue de s'être donnée à un époux indigne d'elle.

La lumière n'était point assez complète pour éclairer les visages sombres de cette histoire d'amour mystérieux et de mariage hâtif; mais elle avait jeté un jour assez vif sur le douteux personnage de Lucien pour autoriser à penser que...

Il en résultait, qu'en entrant dans l'église, le hasard avait rapproché les deux cousins et les mariés, Odette murmurait, « Voix brève et dure en passant devant le contrat que vous avez cru devoir me rendre. »

« Ce mariage, un instant dominé par la passion, en craint, avec une impulsion plus grande, à vouloir donner une action coupable, dont je ne pourrais plus me défendre. »

N'était-ce pas échouer misérablement!

donc à terre, c'est là que je t'attends! — Et nous restons à bord, comme si nos canons étaient en carton et nos marins en pain d'épices. — Donc il ne faut pas nous dire que la République impose aux tyrans et ajoute: Je m'en fiche comme du Grand Turc, puisque c'est le grand et même le petit puis continua Rusticus, voilà les espagnols qui aboient et les Italiens qui rient. La France, disent-ils, il y en a pour une bouchée; nous sommes cinq, six, même sept contre elle. Pour qui sont, mon ami? Surtout, tu peux lire ça dans les journaux les plus fameux du parti.

Nous nous vantons de nos progrès; nous avons dépensé des milliards; soi-disant, pour nous débarrasser de nos maîtres, mais, avec tout cet argent mangé, nous sommes réduits, à une telle impuissance que nous n'osons pas débarquer quatre hommes et un caporal sur les rives du Nil.

Ca se peut bien, car enfin on ne peut pas supporter indéfiniment les suites d'un petit pacha égyptien!

Autre colle qui ne tient plus du tout, c'est celle de la République à bon marché. On la fait dit qu'une masse de gens font crié, pour nous débarrasser de nos maîtres, mais, produit une couche d'une épaisseur remarquable. Mais voilà, plus on a mis de farine, plus ça devient gluant, quand l'eau tiède s'y met. Les ministres républicains eux-mêmes, n'ont pas pu résister à la tentation de dit: Arrêtons-nous, sinon la poule aux œufs d'or crévera prochainement, les dettes flottantes nous engloutiront. A force de pousser tout le monde, vous avez rompu l'équilibre, ça décode!

La serinette qui jottait l'air de la liberté et de l'égalité, ne marche plus d'tout. J'ai vu dans les livres qu'un regard jadis l'Empire comme bien malheureux, parce qu'il était tarabusté par trente tyrans à la fois; aujourd'hui, nous en avons des centaines et des milliers. Depuis les députés qui bernent les électeurs jusqu'aux maires de village qui vendent leurs administrés, nous trouvons des maîtres ou des délateurs partout. Leur tyranisme semble d'autant plus insupportable qu'elle est plus mesquine et plus sotté. On s'y est laissé prendre, mais ça se décode évidemment.

Autre colle qui tourne en panade. On a tant répété: la religion n'est rien à craindre, le cléricalisme est seul en cause, qu'on a même oublié de bénéficier d'autant plus soutenu de bonne foi. Aujourd'hui le doute n'est plus possible, le voile tombe des yeux les plus grossiers. La haine de Dieu s'étale sans vergogne dans nos lois, nos actes administratifs. Chacun voit qu'on veut remplacer les fêtes religieuses par les fêtes civiles, la morale par la gymnastique, le respect dû à l'enfance par une polissonnerie générale et une dégingolade universelle. Cela n'a rien de nouveau, mais l'effort de l'Union des maîtres d'école diminue à mesure que les traitements et les programmes augmentent. Linéaire répond à des efforts insensés, on s'accrochant, bêtise!

Et elle, elle ne s'attendait à aucun degré de la comédie, pendant le temps et dans la mesure qu'il venait, aux soins d'un instituteur, public ou privé, primaire ou secondaire.

Par elle, il exerce l'instituteur primaire maître des soucis et des péris inéparables de l'obligation créée par l'article 10 de la loi nouvelle et sanctionnée par son article 11.

Cette déclaration, il est vrai, expose l'enfant à un examen ultérieur; mais les parents peuvent envisager cette perspective sans appréhensions sérieuses. Voici pourquoi: aux termes de l'article 10 de la loi, l'examen n'est prescrit qu'à partir de la fin de la seconde année d'instruction obligatoire. Or, le régime nouveau ne peut être appliqué et l'instruction ne devient obligatoire qu'en octobre 1882; c'est donc au mois d'octobre 1884 qu'il sera question, entre les parents et l'Etat, de l'examen des enfants. A cette époque, la loi du 28 mars 1882 sera-t-elle encore debout? N'oserait l'affirmer, à ais, en devrait-il être ainsi, il resterait alors au père de famille à interroger sa conscience, à s'inspirer de son droit inaliénable et à remplir courageusement le premier de ses devoirs.

Enfin, s'il se rencontrait des parents timides, ils auraient lieu de se rassurer en sachant que l'unique résultat pour eux de l'examen retenu ou jugé insuffisant est de les mettre en demeure d'envoyer l'enfant soit dans une école publique, soit dans une école libre (article 10 de la loi du 28 mars 1882).

L'insertion d'un bon de poste qui ne porterait pas cette inscription, dans une lettre non recommandée, sera punie de l'amende de 500 fr., conformément à la loi du 4 juin 1879.

Art. 4. Un arrêté ministériel déterminera les formalités à remplir pour obtenir le paiement des bons de poste; ce paiement n'aura lieu, dans tous les cas, que sur la présentation du bon. L'administration sera valablement libérée par la possession du titre revêtu d'un acquit conforme au nom du bénéficiaire.

Art. 5. Les bons de poste devront être présentés au paiement dans un délai de trois mois, à partir du jour de l'émission. Tout bon dont le montant aura pas été touché dans ce délai devra être soumis à la formalité du renouvellement, et sera assujéti à une nouvelle taxe légale, à tant de fois le taux primitif qu'il sera écoulé de trimestres ou de fractions de trimestre depuis la date de l'expiration du premier délai de trois mois, pendant lequel le bon était applicable.

Art. 6. Le délai de prescription fixé par la loi du 28 mars 1882 sera réduit, à l'égard des bons de poste, à un an, à partir du jour du versement des fonds.

Art. 7. La contrefaçon d'un bon de poste ou la mise en circulation d'un bon de poste faux entraînera dans la catégorie des faux punis par l'article 139 du Code pénal. Sera également puni comme faux, conformément à l'article 137 du Code pénal, toute altération de la valeur ou du nom porté sur le bon de poste, ainsi que toute contrefaçon de la signature du bénéficiaire.

Art. 8. Les dispositions de la loi du 18 mars 1879, relatives aux mandats d'articles d'argent remis et payés par le poste, soit en France soit dans les colonies françaises, sont applicables aux bons de poste.

Art. 9. Un décret autorisera, s'il y a lieu, l'extension en tout ou en partie, de service des bons de poste aux bureaux français dans les colonies, en Tunisie et dans le Sahara. Un règlement administratif déterminera les mesures qui pourraient être nécessaires.

Art. 10. La date de la mise à exécution de la présente loi sera fixée par un décret.

LE GRAND COMLOT ORLÉANISTE

La chose est avérée: les Princes se réunissent. (Évangile selon saint Laurent...)

Quoi! vous ne savez pas l'histoire? C'est net, simple et clair: Oui, vraiment, le fait est notoire. C'est un des secrets de l'Etat. Le crime, dans l'ombre, conspire; Citoyens, à notre drapreau!... Est-il prudent de tout dire? Car, enfin, je tiens à ma peau.

Mais n'importe! Dût mon courage Me conduire à l'île des Pins, Je veux, sans terreur et sans rage, Confondre un tas de gaulois. L'avaurait-il? en ce moment même L'Orléanisme renaissant Monte au jour sa tête diabolique Et prépare un coup menaçant!

A Chantilly, le duc d'Aumale Convient tous ses invités; Chacun remporte dans sa main Les ordres et les décrets. Bapts, des Débats, Calmon (le père), Bourbaki, Boucher, du Français, Et d'autres, dont les noms sont comptables à bas, je le sais.

Plus circonspect ou plus habile, Le rusé comte de Paris, Poussé par le même mobile, Flatté et encouragé en ses écrits, Chez lui, dans le bois de Boulogne, Le duc de Nemours voit la fleur De France, qui, à tout besoin, De recevoir en grand seigneur.

Bien plus le prince de Joinville, Un vieux lion de mer à tous crins, Traite de façon fort civile Nos émirs et nos marins. Le duc de Choiseul, pour la troupe, Affecte des airs « bon garçon », Et l'arrière-pensé, même à sa souppe, Préfère le duc d'Alençon.

Que pensez-vous de tant d'auteurs? — Mais n'importe! Dût mon courage Me conduire à l'île des Pins, Je veux, sans terreur et sans rage, Confondre un tas de gaulois. L'avaurait-il? en ce moment même L'Orléanisme renaissant Monte au jour sa tête diabolique Et prépare un coup menaçant!

Bien plus le prince de Joinville, Un vieux lion de mer à tous crins, Traite de façon fort civile Nos émirs et nos marins. Le duc de Choiseul, pour la troupe, Affecte des airs « bon garçon », Et l'arrière-pensé, même à sa souppe, Préfère le duc d'Alençon.

Que pensez-vous de tant d'auteurs? — Mais n'importe! Dût mon courage Me conduire à l'île des Pins, Je veux, sans terreur et sans rage, Confondre un tas de gaulois. L'avaurait-il? en ce moment même L'Orléanisme renaissant Monte au jour sa tête diabolique Et prépare un coup menaçant!

Bien plus le prince de Joinville, Un vieux lion de mer à tous crins, Traite de façon fort civile Nos émirs et nos marins. Le duc de Choiseul, pour la troupe, Affecte des airs « bon garçon », Et l'arrière-pensé, même à sa souppe, Préfère le duc d'Alençon.

Que pensez-vous de tant d'auteurs? — Mais n'importe! Dût mon courage Me conduire à l'île des Pins, Je veux, sans terreur et sans rage, Confondre un tas de gaulois. L'avaurait-il? en ce moment même L'Orléanisme renaissant Monte au jour sa tête diabolique Et prépare un coup menaçant!

Bien plus le prince de Joinville, Un vieux lion de mer à tous crins, Traite de façon fort civile Nos émirs et nos marins. Le duc de Choiseul, pour la troupe, Affecte des airs « bon garçon », Et l'arrière-pensé, même à sa souppe, Préfère le duc d'Alençon.

Que pensez-vous de tant d'auteurs? — Mais n'importe! Dût mon courage Me conduire à l'île des Pins, Je veux, sans terreur et sans rage, Confondre un tas de gaulois. L'avaurait-il? en ce moment même L'Orléanisme renaissant Monte au jour sa tête diabolique Et prépare un coup menaçant!

Bien plus le prince de Joinville, Un vieux lion de mer à tous crins, Traite de façon fort civile Nos émirs et nos marins. Le duc de Choiseul, pour la troupe, Affecte des airs « bon garçon », Et l'arrière-pensé, même à sa souppe, Préfère le duc d'Alençon.

Que pensez-vous de tant d'auteurs? — Mais n'importe! Dût mon courage Me conduire à l'île des Pins, Je veux, sans terreur et sans rage, Confondre un tas de gaulois. L'avaurait-il? en ce moment même L'Orléanisme renaissant Monte au jour sa tête diabolique Et prépare un coup menaçant!

Bien plus le prince de Joinville, Un vieux lion de mer à tous crins, Traite de façon fort civile Nos émirs et nos marins. Le duc de Choiseul, pour la troupe, Affecte des airs « bon garçon », Et l'arrière-pensé, même à sa souppe, Préfère le duc d'Alençon.

Que pensez-vous de tant d'auteurs? — Mais n'importe! Dût mon courage Me conduire à l'île des Pins, Je veux, sans terreur et sans rage, Confondre un tas de gaulois. L'avaurait-il? en ce moment même L'Orléanisme renaissant Monte au jour sa tête diabolique Et prépare un coup menaçant!

Bien plus le prince de Joinville, Un vieux lion de mer à tous crins, Traite de façon fort civile Nos émirs et nos marins. Le duc de Choiseul, pour la troupe, Affecte des airs « bon garçon », Et l'arrière-pensé, même à sa souppe, Préfère le duc d'Alençon.

Que pensez-vous de tant d'auteurs? — Mais n'importe! Dût mon courage Me conduire à l'île des Pins, Je veux, sans terreur et sans rage, Confondre un tas de gaulois. L'avaurait-il? en ce moment même L'Orléanisme renaissant Monte au jour sa tête diabolique Et prépare un coup menaçant!

Bien plus le prince de Joinville, Un vieux lion de mer à tous crins, Traite de façon fort civile Nos émirs et nos marins. Le duc de Choiseul, pour la troupe, Affecte des airs « bon garçon », Et l'arrière-pensé, même à sa souppe, Préfère le duc d'Alençon.

Que pensez-vous de tant d'auteurs? — Mais n'importe! Dût mon courage Me conduire à l'île des Pins, Je veux, sans terreur et sans rage, Confondre un tas de gaulois. L'avaurait-il? en ce moment même L'Orléanisme renaissant Monte au jour sa tête diabolique Et prépare un coup menaçant!

Bien plus le prince de Joinville, Un vieux lion de mer à tous crins, Traite de façon fort civile Nos émirs et nos marins. Le duc de Choiseul, pour la troupe, Affecte des airs « bon garçon », Et l'arrière-pensé, même à sa souppe, Préfère le duc d'Alençon.

Que pensez-vous de tant d'auteurs? — Mais n'importe! Dût mon courage Me conduire à l'île des Pins, Je veux, sans terreur et sans rage, Confondre un tas de gaulois. L'avaurait-il? en ce moment même L'Orléanisme renaissant Monte au jour sa tête diabolique Et prépare un coup menaçant!

Bien plus le prince de Joinville, Un vieux lion de mer à tous crins, Traite de façon fort civile Nos émirs et nos marins. Le duc de Choiseul, pour la troupe, Affecte des airs « bon garçon », Et l'arrière-pensé, même à sa souppe, Préfère le duc d'Alençon.

Que pensez-vous de tant d'auteurs? — Mais n'importe! Dût mon courage Me conduire à l'île des Pins, Je veux, sans terreur et sans rage, Confondre un tas de gaulois. L'avaurait-il? en ce moment même L'Orléanisme renaissant Monte au jour sa tête diabolique Et prépare un coup menaçant!